Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 11 (1882)

Heft: 9

Rubrik: Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ment qui pourrait l'animer, pourrait se charger de collectionner tout ce qui concerne l'alimentation, le vêtement, la toilette, l'ameublement, le logement, les industries de transport, d'échange, les monnaies, des modèles d'outils, de machines, d'appareils, des instruments de physique, de chimie, voire même de *précision*, une collection de fossilles, d'antiquités, de manuscrits anciens, etc! C'est donc une utopie que ce plan de M. Berton.

L'auteur recommande enfin les promenades scolaires. « Partez de l'école avec 10, 20 élèves aux plus, nous croyons ce nombre suffisant pour un seul maître, voys les verrez s'expliquer entre eux bien des choses, qui d'abord étaient passées pour vous inaperçues. Que de détails échappent à l'homme qui n'échappent pas aux enfants! Aussi, les questions naissent à l'infini, comme les

idées!....

On est surpris de leur faculté d'investigation, et parfois de leur ignorance des choses les plus élémentaires; il taut donc les amener à savoir voir; utilisons non-seulement le but de la promenade, mais le chemin que nous parcourons, apprenons à lire sur la carte les accidents de terrain, etc. »

La visite du musée cantonal sera d'une grande utilité si l'instituteur sait en profiter et en faire profiter ses enfants; dans ce but, passons en revue, avant cette visite, quelques-uns des principaux types du musée, les enfants regarderont mieux; ils seront

tout yeux.

En somme, nous ne voyons de bien, dans cet ouvrage, que la dernière partie, celle qui recommande les promenades scolaires bien entendues, comme nous les comprenons aussi, et comme nous aimerions les voir faire et se multiplier. G. instituteur.

CORRESPONDANCES

Le Congrès des instituteurs de la Suisse romande

I

Le 29 juillet 1882.

Mon cher Rédacteur,

Je viens accomplir la promesse que je vous ai faite, de venir vous entretenir du Congrès des instituteurs de la Suisse romande, tenu à

Neuchâtel, les 25 et 26 juillet.

Le Congrès a tenu ses assises dans le temple du Bas. 500 instituteurs et environ 200 institutrices étaient présents. Après une courte prière faite par le pasteur Du Bois de Neuchâtel, les instituteurs exécutérent un morceau de chant (Invocation) d'une manière parfaite; puis M. le Directeur de l'Instruction publique de Neuchâtel, Dr Roulet, fit un discours d'ouverture qui est un vrai petit cours de pédagogie pratique. Il veut que l'école prenne un caractère plus pratique, même professionnel. Les écoles de filles ont leurs leçons d'ouvrage au moins deux fois par semaine, pourquoi les garçons n'auraient-ils pas les leurs? C'est bien là ce dont M. Ferry a doté l'école primaire française, avant la chute du dernier ministère.

Trois questions étaient traitées dans un rapport distribué aux membres de la Société, 15 jours avant l'ouverture du Congrès. Voici ces trois questions:

1. On se plaint que les jeunes gens, quelques années après leur sortie de l'école, ont oublié la plus grande partie des connaissances qu'ils y avaient acquises. A quoi faut-il attribuer cet état de chose et quels sont

les moyens d'y remédier?

2. L'enseignement secondaire est-il organisé de manière à compléter l'enseignement primaire sans nuire à ce dernier, et de façon à réaliser son programme en donnant une préparation suffisante aux élèves qui se destinent à l'enseignement supérieur?

3. Les examens annuels des écoles sont-ils bien l'expression de l'état éducatif et intellectuel de celle-ci? Quelles réformes aurait-il à y

apporter?

La première question a été plus ou moins discutée; quelques conclusions des rapports ont été changées, la deuxième a vu ses conclusions votées une à une, sans discussion; la troisième n'étant pas suffisamment étudiée a été abandonnée pour cette fois. L'assemblée a voté la résolution suivante: « Les examens annuels, que subissent les élèves de nos écoles, ne permettent pas d'apprécier suffisamment l'état intellectuel de chaque élève; la Société des instituteurs de la Suisse romande exprime le vœu que les autorités scolaires examinent de concert avec le corps enseignant, les modifications à apporter au système d'examens en vigueur. »

La première question avait fait l'objet d'un rapport de M. Gigandet, professeur au progymnase de Delémont, pour le congrès de Lausanne, en 1879. La discussion n'ayant pu avoir lieu à cette époque, elle fut

reprise à Neuchâtel.

1. Il faut une certaine habileté de la part du maître;

2. Le maître doit communiquer lui-même à ses élèves non seulement l'habileté intellectuelle, mais une habileté pratique;

3. Les leçons de choses seront encore ici un puissant moyen de faire

acquérir aux enfants une certaine habileté pratique.

Combien d'entre nous conduisent leurs enfants dans les forêts, les beaux jours d'été, et leur font connaître les différentes essences de bois? Combien d'entre nous ont accompagné leurs élèves dans un atelier, dans une fabrique, pour leur apprendre la pratique des choses? Que les commissions scolaires commencent à comprendre la nécessité des leçons de choses. On veut, et ce n'est que juste, que l'enseignement commence par l'école Fröbel; établissons donc une transition entre les jeux Fröbel, travail de découpages, constructions, la pratique en un mot, et l'école primaire telle qu'elle existe aujourd'hui. Employons, dans nos leçons de choses, le dessin et la géométrie qui ne seront qu'amusements pour les enfants.

4. Exiger des élèves qu'ils répondent par des phrases entières ; mais

veiller à ce que cette phraséologie ne dégénère pas en routine.

5. Si les jeunes gens oublient ce qu'ils ont appris, c'est... qu'à leur

sortie de l'école, ils ne savaient pas

Afin que le triste état que nous rèvélent les examens fédéraux ne se perpétue pas à l'avenir, il faut débarrasser l'enseignement de tout ce qui est trop distrait.

Je terminerai le résumé de la discussion de cette question par les conclusions qui ont été votées et qui ne seront pas sans utilité pour le

corps enseignant fribourgeois.

I. Les plaintes que l'on formule contre le peu de connaissances

que possèdent un certain nombre d'élèves des écoles primaires, quelque temps après leur sortie des classes comme en sortant de l'école primaire déjà, sont reconnues fondées.

II. 1º Un certain nombre de jeunes gens, après leur sortie de l'école, ne travaillent plus à leur développement intellectuel, et oublient ce qu'ils avaient appris; — 2º L'organisation de l'école et les méthodes d'enseignement sont défectueuses. Elle seront améliorées dans la me-

sure du possible.

III. 1º Les programmes des écoles primaires seront réduits; — 2º Les cantons romands, agissant de concert, introduiront, dans leurs écoles, les manuels d'enseignement reconnus les meilleurs; — 3° Des mesures plus sévères seront prises afin de prévenir un trop grand nombre d'absences; — 4° La durée de la fréquentation de l'école primaire sera de 9 années : les élèves y entreront à l'âge de 6 ans; — 5° Les écoles normales seront améliorées; — 6° Les gouvernements chercheront à empêcher les mutations trop fréquentes dans le personnel enseignant : la réélection périodique doit être supprimée; — 7° Des examens de sortie de l'école primaire seront organisés dans tous les cantons sur une base identique; un règlement spécial indiquera les conditions dans lesquelles cet examen aura lieu; — 8° Dans chaque commune il sera établi une école complémentaire; — 9° Les leçons des écoles complémentaires seront données dans un sens essentiellement pratique, par les instituteurs ou d'autres personnes capables; 10° Les branches d'enseignement seront : la langue marternelle, le calcul usuel, la tenue des livres et l'instruction civique; — 11° Les écoles complémentaires sont entretenues par l'Etat et les communes et placées sous la surveillance de la commission d'école et de l'inspecteur primaire; — 12° Dans chaque école il y aura une bibliothèque mise à la disposition des jeunes gens de 15 à 20 ans; — 13° L'instituteur provoquera la formation de Sociétés littéraires ou artistiques parmi la jeunesse de sa commune.

Nous avons remporté de ces discussions un bon souvenir. Une excellente pratique que nous pourrions peut-être introduire dans nos assemblées générales, ce serait de résumer la discussion, de changer les conclusions, cas échéant, puis les soumettre à la votation. Ce serait un

moyen de mise en pratique des conclusions.

Peu d'instituteurs fournissent des travaux aux rapporteurs; les rapports de sections ne sont pas nombreux; les discours qui ont lieu lors de la discussion des questions sont d'une longueur à faire peur; aussi nombreux étaient les participants au Congrès qui sortaient et ne rentraient pas dans la salle des délibérations.

A 1 heure, le mardi, la première séance était levée; la fanfare de Neuchâtel nous conduisait jusqu'au port pour nous installer sur deux vapeurs: *Helvétia* et *Halwyll*. Une promenade en bateau jusqu'à Auvergnier était de nature à aiguiser l'appétit, et à 1 1/2 heure nous arrivions à la cantine du Mail que le Comité du tir cantonal a mise à notre disposition. Au sujet de ce tour, je ne saurais oublier la chanson conposée par M. Ch.-Eug. Tissot, secrétaire de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel et chantée au banquet du mercredi :

Et pour aller au Mail passer par Auvergnier.

La série des toasts a été ouverte par M. Daguet, rédacteur de l'Educateur. Nous ne saurions passer sous silence l'allusion qu'il a faite à l'art. 27 en disant que nous ne saurions nous laisser arracher une à une nos libertés cantonales, et qu'en fait d'instruction, nous devrions surtout être forts dans la lutte.

M. Biolley, président de la Société, va ensuite exprimer à M. Daguet, les sympathies de la Société qui le regarde comme un drapeau, puis lui fait cadeau, au nom de la Société, d'un splendide bouquet, d'une coupe et d'un service de table, et lui donne l'accolade, à quoi M. Daguet

répond par quelques paroles émues.

M. le Dr Roulet, directeur de l'Instruction publique de Neuchâtel, porte son toast au Conseil fédéral et en particulier à M. Schenk, conseiller fédéral ici présent. M. Schenk dit que toutes les réclamations que nous faisons lui sont parfaitement indifférentes, qu'elles ne lui dérangent ni les humeurs, dit-il, ni la conscience qui, chez lui est si pure, si tranquille; il a l'audace de qualifier de menteurs les promoteurs et les signataires du referendum. Le langage du conseiller fédéral n'est rien moins que convenable. On ne répond pas à des inepties pareilles.

Le discours de M. Schenk a décidé de la physionomie de la fête; la plupart des autres discours s'en sont ressenti : leur peu d'importance

nous dispense d'en parler.

La séance du mercredi a été consacrée aux diversrapports du Comité: administration des comptes, marche de la Société, du journal l'Educateur, etc. Il résulte de l'un de ces rapports, que le nombre des abonnés à l'Educateur est de 1176, et que la fortune de la Société ne laisse rien à désirer, puisqu'elle augmente chaque année. Nous devons dire à l'honneur de M. Daguet, qu'il a été explicite, lorsque, dans son rapport, il a dit qu'il était deux choses qu'un peuple ne devait jamais se laisser prendre: sa langue et sa religion. Il dit que l'enfant ne trouve plus, chez l'instituteur, un vrai éducateur, celui-ci étant trop absorbé par la partie matérielle de l'instruction, s'il veut remplir les programmes. Pour y parvenir, simplifions-les. Voici le bouquet du rapport de M. le D' Daguet : « L'instruction, qui n'est pas accompagnée d'une éducation morale, est pire que l'ignorance même, parce qu'elle donne lieu à de nouveaux besoins sans donner les moyens de les satisfaire. Quant à l'art 27 dont on discute tant aujourd'hui, nous sommes opposés à une centralisation à outrance; nous ne voulons pas de mandarins scolaires, sous le titre pompeux d'inspecteurs fédéraux. » Genève est choisi pour le congrès de 1884, et l'ancien Comité est presque tout réélu. Fribourg est représenté par M. Majeux avec M. Ducotterd, pour suppléant.

Je passe sous silence les discours du banquet du mercredi 26, où la note humoristique a peut-être trop pris de place; mieux vaut pourtant la gaîté que les discours enrageux de quelques orateurs du premier jour. Un certain Umilta, professeur d'italien à Neuchâtel, s'est quand même jeté dans le domaine religieux, où, heureusement, nulne l'a suivi.

même jeté dans le domaine religieux, où, heureusement, nulne l'a suivi. En somme, nul ne le contestera : l'art 27, représenté par M. le conseiller fédéral Schenk, a marqué la physionomie de la fête, et les journaux politiques de la Suisse allemande même, qui nous arrivent en ce moment, parlent de la Société des instituteurs de la Suisse romande comme entièrement dominée par M. Schenk, aux projets de qui elle semble afiliée.

G. instituteur

II

Du Valais, le 20 juillet 1882.

Le moment est venu où les instituteurs doivent commencer à préparer nos jeunes recrutables, appelés à subir leur examen pédagogique devant les experts fédéraux. Selon l'arrêté du conseil d'Etat, le minimum des heures de leçons du cours préparatoire doit être de huit. Or

il faut qu'on ne se fasse pas illusion sur cela, 8 leçons données avec ordre, en suivant un programme qu'on aura eu soin de se tracer à l'avance, seront certainement très profitables aux jeunes gens de bonne volonté. Afin de mieux atteindre le but, il faut premièrement que l'instituteur se prépare bien lui-même à donner ce cours, car sans cette condition, il n'y aura ni ordre, ni enchaînement dans son enseignement, en sorte que ce sera un temps précieux qu'il fera perdre à ses élèves. Pour établir son programme il lui suffira de connaître les matières sur lesquelles sont examinées les recrues. Cela étant, on les répartira de telle façon qu'à chaque leçon on puisse passer en revue une partie des matières contenues dans le programme. Une fois que celui-ci aura été ainsi arrêté, on aura soin de se tracer pour chaque leçon un ordre du jour détaillé de tout ce qu'on voudra enseigner dans une séance. Si deux heures ne suffisent pas pour une leçon, rien n'est plus facile que de prolonger la durée jusqu'à 3 et même jusqu'à 4 heures, s'il le faut. L'arrêté du conseil d'Etat se contente de fixer un minimum et laisse toute l'attitude pour l'augmentation, attendu qu'il ne fixe point de maximum. Au reste si les 8 leçons n'étaient pas suffisantes on pourra et on devra même en donner d'avantage. Ici ce sont les connaissances des élèves qui serviront de thermomètre pour la fixation du nombre des leçons. Pour que celles-ci soient profitables à ceux qui les suivent il faut qu'il n'y ait pas une seule absence, ceci est une condition sine qua non pour arriver à un bon résultat. Là-dessus les autorités communales et scolaires doivent se montrer énergiques pour la répression

Dans ce cours récapitulatif, les instituteurs ne devront pas s'arrêter aux menus détails, surtout en fait de grammaire et d'orthographe. On devra plutôt chercher à donner aux élèves quelques idées de la composition et du style et, surtout, sachons leur apprendre à donner à une lettre une forme gracieuse et convenable et à mettre une différence entre celle-ci et une description ou narration. Pour cela, on devra en donner fréquemment à faire à la maison, car, ne l'oublions pas, c'est en forgeant qu'on devient forgeron, donc peu de théorie, mais beaucoup d'exercices pratiques: voilà la voie la plus sûre pour arriver au but. En fait d'arithmétique, je me permettrai surtout d'attirer l'attention des instituteurs sur les signes abréviatifs usités pour désigner les quatre opérations fondamentales du calcul. On a souvent remarqué que les jeunes gens qui n'avaient pas été initiés à cela étaient déroutés complètement pour cette branche. Afin de n'être pas trop long, qu'il me suffise de recommander pour les autres branches, les utiles conseils contenus dans le Guide que nous avons pour nos cours d'adultes.

Ensuite il serait vivement à désirer que nos instituteurs assistassent à ces examens, afin de se faire une idée exacte de la manière dont procèdent MM. les Experts fédéraux. Enfin comme les compositions des recrues de cette année seront destinées à être exhibées à l'Exposition nationale de Zurich, je voudrais qu'on fît le nécessaire pour que chaque recrutable eût sous sa feuille de composition un cahier, ce qui serait moins dur que les bancs raboteux sur lesquels ont été obligés d'écrire jusqu'ici les jeunes gens qui ont déjà subi leurs examens. On comprend que dans des conditions pareilles il soit difficile de donner aux lettres une forme tant soit peu convenable.

